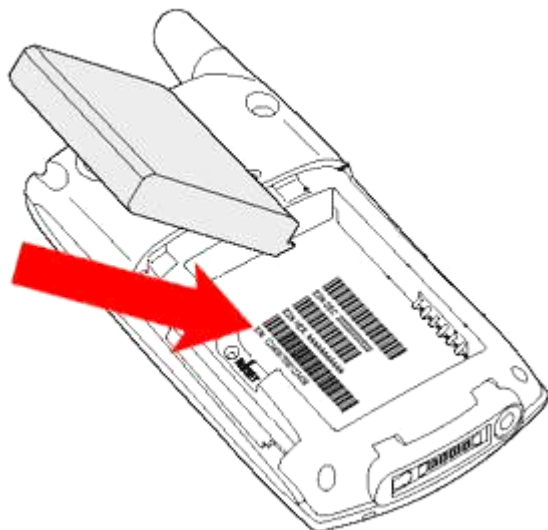




La préfecture de police, au service du public de l'agglomération parisienne



## En cas de déclaration de vol de votre téléphone portable au commissariat...

Il est indispensable que le numéro de l'IMEI apparaisse sur la déclaration de vol pour bloquer votre mobile sur les autres réseaux ou si vous avez souscrit une assurance.

Lors de l'achat d'un nouveau mobile, il est donc fortement conseillé de noter immédiatement ce numéro. L'IMEI se trouve au dos du mobile, sous la batterie.

Vous pouvez également l'afficher directement sur votre mobile en composant `*#06#` sur le clavier.